

*Bulletin Municipal*

# **Bréville sur Mer**



*décembre 2016*

MARIA



## LE MOT DU MAIRE

L'année 2016 touche à sa fin, les aléas de l'hiver commencent à se faire sentir, comme dans certaines communes nous sommes confrontés à l'existence de nids de frelons asiatiques. J'invite les brévillais à venir en mairie signaler la présence de nids sur leur propriété ou sur le domaine public. Ces frelons sont une réelle nuisance réduisant la production de miel et l'incidence sur la pollinisation.

En 2017, la commune de Bréville sur mer va engager des travaux sur la RD 971<sup>e</sup> pour l'amélioration du secteur de la Beaumonderie : effacement de réseaux, trottoirs, éclairage public, espaces verts et fleurissement.

Tous ces travaux ont pour but de sécuriser cet endroit. Lorsque nous aurons des plans plus précis nous ne manquerons pas d'informer les résidents de la Beaumonderie pour qu'ils puissent les consulter, des subventions ont été obtenues : Etat, Conseil Départemental, Granville terre et Mer et une participation de notre député Stéphane TRAVERT.

Concernant l'accessibilité aux handicapés, des travaux ont été réalisés en 2016, la commune va continuer la mise aux normes des bâtiments publics comme elle s'y est engagée sur une période de 6 ans.

Je vous souhaite à tous une excellente année 2017, pour vous et vos proches et vous convie le jeudi 26 janvier à 19h pour partager un moment de convivialité.



## INFORMATION BULLETIN MUNICIPAL

En 2017 paraîtra un seul bulletin municipal en décembre. Au cours de l'année nous ne manquerons pas de vous informer des évènements sur la commune, (distribution, internet).... Nous vous invitons, à visiter notre sîte Internet, ou vous trouverez toutes les informations de la vie de la commune, ainsi que les documents utiles à télécharger.

[www.mairie-brevillesurmer.fr](http://www.mairie-brevillesurmer.fr)

### COMMUNE NOUVELLE

La réflexion continue

Un inventaire de chaque commune a été présenté lors de deux réunions, l'une a eu lieu à Anctoville sur Boscq et l'autre à Bréville sur Mer

Au cours du 1er trimestre 2017, une réunion se tiendra en présence des quatre conseils municipaux afin de leur présenter la synthèse de toutes ces réunions.

Bien évidemment nous vous informerons de la suite donnée à ces rencontres.

## Invitation



Vous êtes cordialement invité (e) à assister aux Voeux du Maire et au verre de l'amitié qui auront lieu

**Jeudi 26 JANVIER 2017 à 19 heures**

A la salle polyvalente de Bréville sur Mer

**Cet avis tient lieu d'invitation**

# LA VIE DE LA COMMUNE

[Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants](#)

## NAISSANCES

DORAPHE Sara, 27 novembre 2016

DORAPHE Lise, 27 novembre 2016

## MARIAGES

Lionel HURTAUD et Emmanuelle LESGUILLIER, le 16 Juillet 2016

Franck DEPINCE et Tiphaine LAPIE , le 30 Juillet 2016

Marc GOUVENOU et Nadège ALLAIN, le 06 Août 2016

Arnaud BINARD et Morgane PONS, le 10 Septembre 2016

## DECES

Gérard POREE, le 10 Août 2016



## ANIMATION PATRIMOINE CULTURE ANNEE 2016

- Exposition de peinture avec Clarisse VIGNERON en Invitée d'Honneur, les 23 et 24 Avril
- Chorale avec l'Ensemble Vocal de Villedieu, le 24 Juin
- Récital piano et xylophone avec le duo ALBERT et BENOIT, le 10 Juillet
- Récital chant et piano avec le duo AD AMOREM, le 28 Juillet
- Concert de violon avec l'Ensemble Magnétis, le 10 Août
- Récital chant et guitare avec le duo AETERNA, le 11 Septembre
- Les journées du Patrimoine, les 17 et 18 Septembre
- Exposition de sculpture avec Robert LE BIEZ Invité d'Honneur, les 15 et 16 Octobre
- Chants de Noël avec la Chorale SANA VOCE, le 10 Décembre

### DATE A RETENIR :

Samedi 13 et Dimanche 14 Mai 2017

A la salle polyvalente de Bréville sur Mer de 10h00 à 18h00 Exposition de Peinture avec la participation de Denis ANGOT Invité d'honneur. Des artistes Brévillais et locaux sont conviés à cette exposition. Entrée libre.

Contact : Marie-Claude HOLLANDE 06.81.48.59.94

# Ramassage des ferrailles : 04 Avril 2017

## RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES 2017

JANVIER						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

MARS						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

SEPTEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

### FRELONS ASIATIQUES – SOYEZ VIGILANTS –

Suite à des signalements plusieurs nids de frelons asiatiques ont été répertoriés.

A cet effet, nous avons signé une convention avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques (photo ci-dessous), il est de votre responsabilité de le signaler à la mairie. Deux cas de figures, le nid se trouve sur le domaine public destruction et coût à la charge de la commune. Le nid est sur une propriété privée à titre exceptionnel en 2016, pour palier à l'urgence, la commune prend en charge la totalité de frais encourus. Pour 2017 une réflexion sera engagée lors d'un prochain conseil municipal.



**Frelon asiatique**  
(taille réelle 3 cm)



**Frelon commun**  
(jusqu'à 4 cm)

Madame, Monsieur,

Le décret du 27 janvier 2012 demande aux collectivités et Syndicats d'eau potable de réaliser un descriptif détaillé de leur réseau, et d'élaborer ensuite un plan d'actions pour résorber les fuites.

Ce plan consiste en la numérisation complète du réseau d'eau potable et la recherche de fuites sur l'ensemble des 3 communes du syndicat (Bréville/Mer, Coudeville/Mer & Longueville).

Pour éviter le doublement de la « redevance pour prélèvement sur la ressource en eau » de l'Agence de l'Eau, si ces études ne sont pas menées à terme, le Syndicat de la Bergerie a engagé les études pour la numérisation du réseau d'eau potable. La mise en place de 6 compteurs sectoriels et 9 vannes supplémentaires de sectionnement éviteront à l'avenir de limiter les coupures en cas de problème sur un secteur restreint.

Pour faire face à la vétusté du réseau, le syndicat a investi dans le renouvellement de 3,6 km de canalisation.

Le conseil syndical et son Président s'excusent des désagréments que ces travaux nécessaires ont fait subir à l'ensemble des abonnés.

Le Président  
G. LECHEVALIER

Alainfont Riboud



## REPAS DES SENIORS ORGANISE PAR LE C.C.A.S.

Le 18 Octobre 2016, c'est dans une ambiance amicale que 94 personnes se sont retrouvées à la salle polyvalente, accueillies par les membres du C.C.A.S. et les élus pour le traditionnel repas annuel des seniors aux Couleurs du Tour de France 2016 qui a traversé Bréville sur Mer le 2 Juillet. Cette journée a rendu hommage à nos doyens Mme Ginette DOUYLLIEZ 92 ans et Mr Norbert BEAUVAIS 90 ans. Il y avait une ambiance musicale et dansante animée par le Duo Martine et Patrick BIENVENU.

Nous remercions tous les membres du CCAS et les conseillers qui ont assuré le service et la décoration de la salle.



## NOEL DES ENFANTS

Le 14 Décembre: Les enfants de 0 à 12 ans ont été conviés à se retrouver à la salle polyvalente avec la participation de NONO LE CLOWN qui a fait une animation avec de la magie et des jeux. Le goûter était offert aux enfants et le Père Noël était présent pour la distribution des chocolats.



## JOYEUX NOEL



# EXPOSITION SCULPTURE

Le 15 et 16 Octobre, Robert LE BIEZ était l'invité d'honneur à l'exposition de sculptures. Cette exposition a remporté un vif succès, 436 visiteurs ont apprécié les 134 œuvres. Le vernissage a eu lieu le samedi soir en présence de nombreux élus du Département que nous remercions pour leur présence. Le prix « Mairie de Bréville sur Mer » a été décerné à Marie-France VEYNANTE, après la délibération du jury composé de : Alain NAVARRET Conseiller Départemental, MARCELINO Sculpteur, Jacques MORVAN Photographe. Cette exposition sera renouvelée en 2017 avec un nouvel invité d'honneur, la date est à définir



# AFEL

Au nom de l'AFEL je souhaite aux Brévillaises et Brévillais de joyeuses fêtes de Noël et leur adresse nos vœux les meilleurs pour 2017.

Le renfort de quelques adhérents nous a permis de boucler 2016 sans problème. Nos portes restent ouvertes à ceux qui voudraient nous rejoindre. A nouveau, tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Président  
Norbert BEAUVAIS

## LES OYATS

C'est avec enthousiasme, que les cours de gymnastique ont repris en septembre, notre effectif est en augmentation, cependant il reste des places disponibles pour celles ou ceux qui seraient intéressés.

Les conditions sont toujours les mêmes, un cours est offert aux personnes qui veulent faire un essai.

Les cours ont lieu, le mardi et jeudi matin de 9h30 à 10h30

L'année 2016 se termine, en attendant 2017, nous vous souhaitons à toutes et à tous, de très joyeuses fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour 2017.

Le Bureau



# SOCIETE DES COURSES

La société des courses de Granville a organisé 6 réunions en 2016, après un début de saison difficile les réunions du 31 Juillet et du mois d'Août ont connu une forte affluence.

Le Dimanche 31 Juillet Monsieur Remy LEVAVASSEUR a remis à Pierre-Christian JEAN, lauréat du Prix de Bréville sur Mer, une couverture. Ce jeune driver se souviendra longtemps du Prix de Bréville sur Mer, il gagnait sa 50ème courses, synonyme de passage des rangs des apprentis vers celui des professionnels ;



GRANVILLE 31 juillet 2016 - Prix de Bréville-sur-Mer  
BAMAKA DU PATURAL (Pierre-Christian Jean) 50<sup>e</sup> victoire

En 2017, il y aura 6 réunions sur l'Hippodrome de Bréville aux dates suivantes :

Dimanche 04 Juin

Dimanche 25 Juin

Lundi 17 Juillet

Dimanche 06 Aout (Grand Cross et Prix de Bréville)

Mardi 15 Aout (Grand Steeplechase)

Dimanche 27 Aout

Le Président

Patrick LETENNEUR

# BALL-TRAP

*Le Ball-Trap*



*où s'entraîne très régulièrement  
Eric Delaunay, Champion de France  
Champion d'Europe  
Champion du Monde par équipe  
7ème aux Jeux Olympiques de Rio en 2016*

Jimmy Perrotte

Nous avons la chance d'avoir un athlète qui s'entraîne quotidiennement au ball-trap de Bréville sur Mer. Eric DELAUNAY a disputé l'épreuve de skeet olympique aux Jeux de Rio les 12 et 13 Août 2016, il a été classé 7ème. En 2015 il a remporté le titre de Champion du Monde par équipe à Lonato (Italie).

## SEANCE DU 7 JUILLET 2016

### **Etaient Présents :**

Mmes Nicole MAUDUIT, Claudine LAMORT, Brigitte LE MIERE, Annick ANDRIEUX, Marie-Claude HOLLANDE, Emeline THEVENIN, Marine LAPIE, Mrs Rémy LEVAVASSEUR, Bruno BOUET, Jean Michel NOGUES, Frédéric FORTIN, Hubert LECOURT, Alain HENRY.

### **Absent excusé :**

Mr Jacques BOUTOUYRIE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HOLLANDE

### **Absent non excusé**

Mr Stanislas MARTIN

**Secrétaire** de séance : Mme Annick ANDRIEUX

## **DELIBERATION POUR DEFENDRE LA COMMUNE DANS L'AFFAIRE DU GOLF**

Lors de la séance du 5 avril 2016 le conseil municipal a pris la décision de dénoncer le bail qui nous lie avec l'association du golf, celle-ci a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à défendre la commune dans cette affaire

## **DEMANDE DE Mme LE MIERE CONCERNANT LE PRESBYTERE**

Mr le Maire fait lecture du courrier, pertinent, de Mme Le Mière concernant la réhabilitation éventuelle du presbytère. Effectivement des travaux seront nécessaires ainsi que la mise en valeur de l'espace vert.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat et la conjoncture actuelle, le Conseil Municipal engagera une réflexion sur ce sujet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **DEGRADATIONS DANS LA COMMUNE**

Suite à la location de la petite salle polyvalente le 6 juillet dernier, le voisinage s'est plaint à la Mairie des nuisances sonores. Des dégradations extérieures ont été également constatées à savoir : bacs à fleurs, décoration du rond-point des casse-croûtes, les panneaux des coureurs cyclistes ont été enlevés et non restitués.

Une facture sera adressée par le Trésor Public au responsable de la soirée correspondant au montant des dégâts.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision.

### **INFORMATION COMMUNE NOUVELLE**

Pour rappel un rapprochement est lancé dans le cadre du projet commune nouvelle avec Anctoville sur Boscq, Longueville et Yquelon.

Mr LECUREUIL, Maire de Bréhal, nous demande d'engager une étude sur un éventuel rapprochement avec Coudeville, Bréhal et Bréville sur Mer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour lancer cette étude.

### DEMANDE DE MR GROISON

Mr le Maire fait lecture du courrier de Mr Groison demandant une autorisation d'occupation de voirie afin d'installer un commerce ambulant de type snack à la brèche du golf en journée et les vendredis et samedis de 22h à 6h face à la discothèque « Coco Plage».

En ce qui concerne la discothèque Monsieur Groison devra s'adresser directement à celle-ci le parking étant privé.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour l'emplacement de la plage du Golf et passe au vote :

- 10 votes pour
- 4 votes contre

Suite à ce vote Mr le Maire prévoit une rencontre avec le postulant afin de cadrer l'emplacement de son installation.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.



## SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

### Etaient Présents :

Mmes Nicole MAUDUIT, Claudine LAMORT, Annick ANDRIEUX, Marie-Claude HOLLANDE, Marine LAPIE, Mrs Rémy LEVAVASSEUR, Bruno BOUET, Jean Michel NOGUES, Alain HENRY. Jacques BOUTOUYRIE.

### Absents excusés :

Mr Hubert LECOURT ayant donné pouvoir à Mme Annick ANDRIEUX  
Mme Emeline THEVENIN ayant donné pouvoir à Mr Bruno BOUET

### Absents non excusés :

Mr Stanislas MARTIN  
Mme Brigitte LEMIERE  
Mr Frédéric FORTIN

**Secrétaire** de séance : Mme Annick ANDRIEUX

## TAXE D'HABITATION INTITUTION DE L'ABATTEMENT GENERAL A LA BASE

Le Maire de Bréville sur Mer expose les dispositions de l'article 11411 II.2. du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement général à la base entre 1% et 15% de la valeur locative moyenne des logements.

Dans le but de favoriser les résidences principales par rapport aux résidences secondaires

**Vu** l'article 1411 II.2. du code général des impôts

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**Décide** d'instituer un abattement général à la base

**Fixe** le taux à 10%

**Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## TAXE SUR LES TERRES AGRICOLES DEVENUES CONSTRUCTIBLES

Le Maire de Bréville sur mer expose les dispositions de l'article 1396 du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines ou à urbaniser, lorsque les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie de la zone à urbaniser ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone, délimitées à une carte communale, un plan local d'urbanisme, un document d'urbanisme en tenant lieu ou plan de sauvegarde et de mise en valeur approuvé conformément au code de l'urbanisme, d'une valeur forfaitaire comprise entre 0 et 3 € par mètre carré pour le calcul de la part foncière sur les propriétés non bâties, revenant à la

commune et aux établissements publics de coopération intercommunale sans fiscalité propre dont elle est membre.

La surface retenue pour le calcul de la majoration est réduite à 200 m<sup>2</sup>. Cette réduction s'applique à l'ensemble des parcelles contiguës constructibles détenues par un même propriétaire.

Cette majoration ne peut excéder 3% d'une valeur forfaitaire moyenne au mètre carré définie par l'article 321 H de l'annexe III au code général des impôts et représentative de la valeur moyenne du terrain selon sa situation géographique.

La liste des terrains constructibles concernés est dressée par le Maire. Cette liste, ainsi que les modifications qui y sont apportées, sont communiquées à l'administration des impôts avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année qui précède l'année d'imposition. En cas d'inscription erronée les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Exposé des motifs conduisant à la proposition.

Vu l'article 1396 du code général des impôts

Vu l'article 321H de l'annexe III au code général des impôts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles

Fixe la majoration par mètre carré à 3€ sous réserve de l'application d'un plafond calculé par l'administration en fonction des valeurs forfaitaires moyennes par zone indexées chaque année sur l'indice des prix à la consommation hors tabac tel qu'il est estimé dans le rapport économique, social et financier présenté en annexe au projet de la loi de finances établi pour cette année.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

## **LOCATION MR ANGELINI**

Mr Angelini a souhaité la reconduction pour l'année 2016/2017 de la location de la petite salle polyvalente une journée par mois pour un atelier peinture pour une durée approximative de 9 mois. Montant de la location 150 €. Il lui sera également réclamé le loyer 2015/2016 pour 150 € également que la commune a omis de facturer.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

## **TARIF TENNIS MUNICIPAL**

Le montant de l'abonnement annuel du tennis communal est de 30,50 € depuis 2000. Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter cet abonnement et propose de le passer à 40 € annuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A l'unanimité le conseil municipal approuve ce tarif.

## **SUBVENTION LES AILES DE BREVILLE**

Comme chaque année l'association les ailes de Bréville organisatrice de la fête annuelle de l'aérodrome de Granville/Bréville nous sollicite pour une subvention.

A l'unanimité le Conseil donne son accord pour l'attribution d'une subvention de 500 €.

## COMMISSIONS GRANVILLE/TERRE ET MER

Le conseil communautaire a modifié le règlement intérieur de la Communauté de communes afin d'ouvrir les commissions aux conseillers municipaux tout en limitant cette participation à un maximum de 5 conseillers municipaux, non conseillers communautaires, par commission, sans pouvoir excéder 1 conseiller par commune.

Les 15 commissions sont présentées, par Mr le Maire.

Les conseillers qui ont souhaité participer aux travaux de la Communauté de commune sont :

Environnement et Gestion des Paysages :	Mr Jean Michel NOGUES
Travaux et Bâtiments :	Mr Jean Michel NOGUES
Culture :	Mme Marie Claude Hollande
Tourisme :	Mme Marie Claude Hollande
Sous-Commission : Voiles de Travail :	Mme Marine Lapie

## QUESTIONS DIVERSES :

RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR LA CALE D'ACCES A LA MER ET SES PROTECTIONS.  
PLAGE DU GOLF

La concession d'une durée de 30 ans arrive à son échéance en novembre 2016.

Si nous voulons conserver notre concession et notre droit d'accès à la mer nous devons présenter une étude de faisabilité par une société spécialisée et compétente dans le domaine sensible maritime.

La Société Espace Pur Kerveil de Saint Yvi (Bretagne) a été retenue :

- dossier de renouvellement réglementaire 3350,00 HT. Euros
- étude d'impact 6500,00 HT. Euros

Si nous ne renouvelons pas cette concession nous pourrions être obligés de détruire cette cale à nos frais.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable.





## SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2016

### Etaient Présents :

Mmes Nicole MAUDUIT, Claudine LAMORT, Annick ANDRIEUX, Emeline THEVENIN, Brigitte LE MIERE, Marie-Claude HOLLANDE, Marine LAPIE, Mrs Rémy LEVAVASSEUR, Bruno BOUET, Jean Michel NOGUES, Alain HENRY. Jacques BOUTOUYRIE. Hubert LECOURT,

### Absents excusés :

Mr Stanislas MARTIN ayant donné pouvoir à Mme Brigitte LE MIERE  
M Frédéric FORTIN ayant donné pouvoir à M Jean-Michel NOGUES

**Secrétaire** de séance : Mme Annick ANDRIEUX

### AVENANT AU BAIL DU GOLF

Suite à une réunion en Mairie avec le président du golf Monsieur Patrice ADAM le 25 octobre 2016, il a été convenu d'établir un avenant au bail initial du 24 décembre 1999 signé entre le bailleur et le preneur en l'étude de Maître Thouroude.

Cet avenant précisera la prise en charge par le preneur de 50% du montant net de la taxe foncière (montant de la taxe déduction faite des sommes revenant à la commune) concernant les parcelles louées et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Après délibération le conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

### COMPETENCES GRANVILLE TERRE ET MER

Maintien de 2 compétences :

- Compétence éparage et fauchage des voies communales hors agglomération :  
Suite à la délibération n°2016-139 du conseil communautaire du 27 septembre 2016, il a été décidé à la majorité le maintien de cette compétence.
- Compétence surveillance des baignades et centre de formation de la SNSM  
Suite à la délibération n°2016-139 du conseil communautaire du 27 septembre 2016, il a été décidé à la majorité le maintien de cette compétence

A l'unanimité le conseil municipal approuve ces décisions

Modifications des statuts - mise en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe

Ajout de deux compétences obligatoires (compétences existant auparavant dans les statuts de la communauté de commune, mais dans les compétences facultatives pour l'une, optionnelles pour l'autre)

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

A l'unanimité le conseil municipal approuve ces décisions

Modification des statuts - compétence « contribution au service d'incendie et de secours

Par un arrêté en date du 22 mai 2013, le conseil d'état avait considéré que « la contribution d'une commune au budget du service départemental d'incendie et de secours, qui constitue une dépense obligatoire pour elle, ne pouvait, lorsque cette commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale, faire l'objet d'un transfert à cet établissement ». Il est considéré, en effet, qu'il ne s'agissait pas d'une compétence, donc transférable à la communauté, mais d'une contribution financière obligatoire qui lui revenait en propre.

Afin de se mettre en conformité avec le droit, par délibération du 24 février 2016, la communauté de communes a modifié sa compétence « sécurité et incendie », en supprimant la partie adhésion au SDIS qui emportait le paiement de la contribution incendie. Ce transfert de charge vers les communes a été pris en compte dans le cadre de la CLECT, par le biais de l'attribution de compensation.

L'article 97 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) met fin à cette interdiction, désormais autorisé le transfert est réalisé dans les conditions prévues à l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil communautaire décide donc le transfert de cette compétence

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette décision

## **DECISION MODIFICATIVE POUR L'ETUDE DE LA CALE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du coût de l'étude pour le renouvellement de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de l'étude d'impact liée au dossier de renouvellement pour la cale d'accès à la mer, plage du golf. Cette étude n'étant pas prévue au Budget primitif nous sommes dans l'obligation de faire une décision modificative en inscrivant la somme de 12000 € au compte 617.

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette décision

## **REFLEXION SUR LE PLUI**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Le PLUI est un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI) qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement durable, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Le conseil municipal dans sa majorité est favorable à la poursuite de la réflexion qui ne peut être que bénéfique à notre territoire tant sur le plan économique et à l'aménagement du territoire

## **DEMANDE DE MONSIEUR COLIN**

Monsieur Colin organise une marche au profit du Téléthon les 2 et 3 décembre prochain et sollicite les communes pour un don.

Après discussion et vote 8 pour 6 abstentions et 1 contre, il a été décidé de verser une subvention de 100 €.

## DEMANDE DE MONSIEUR N'GUYEN POUR LE CAMPING

La commune a été approchée par Monsieur N'guyen pour aménager un espace de loisirs légers sur des terrains appartenant à la commune au nord du camping, terrain non constructible. La commune n'est pas opposée à ce projet sous réserve de la décision des services de l'Etat. Après discussion, les conseillers par 12 voix pour, une abstention et 2 contre seraient favorables à une location de ces terrains.

JULIETTE LEHELLOCO 10ANS



5 LISA  
ANS

